

Avec SERVO-DRIVE, vous avez fait le choix d'un produit innovant de la société Blum<sup>1</sup>. SERVO-DRIVE répond bien sûr aux exigences de qualité exceptionnelles de Blum.

**C'est pourquoi nous garantissons la fonction de SERVO-DRIVE pour une période de 5 ans à compter de la date d'expédition. Durant cette période, les composants défectueux vous seront échangés gratuitement.**

### **(A) Durant quelle période garantissons-nous la fonction de SERVO-DRIVE ?**

1. Nous garantissons la fonction des composants de SERVO-DRIVE livrés par Blum<sup>1</sup> durant une période de 60 mois, dans le cadre d'une utilisation conforme.
2. Le début de la période de garantie commence le jour de l'expédition par Blum<sup>1</sup>.
3. La livraison gratuite de pièces de rechange n'entraîne pas la prolongation de la période de garantie initiale.

### **(B) Quand pouvez-vous prétendre à la garantie ?**

1. Vous êtes fabricant de meubles ou revendeur de ferrures et vous avez acheté les composants de SERVO-DRIVE directement chez Blum<sup>1</sup>.
2. Vous avez utilisé les composants de SERVO-DRIVE exclusivement en liaison avec les systèmes de ferrures Blum.
3. L'usinage, le montage et la mise en oeuvre ont été effectués par du personnel spécialisé, formé et informé par vos soins.
4. Vous faites valoir votre droit de garantie en nous<sup>1</sup> communiquant le numéro de lot de la pièce concernée et le partenaire commercial qui a été sollicité par l'acheteur de meuble.
5. Tous les composants en cause sont des pièces originales Blum.

### **(C) Que recevez-vous en cas de recours à la garantie ?**

1. La garantie s'effectue exclusivement sous la forme d'une livraison gratuite de pièces de rechange à votre adresse en tant que client Blum.
2. Tout autre droit allant au-delà de cette prestation est exclu.

### **(D) Dans quels cas n'accordons-nous aucune garantie ?**

1. En cas d'installation ou de montage défectueux (par ex. non-respect des normes et directives en vigueur et de la notice de montage Blum).
2. En cas d'utilisation non conforme, d'utilisation inappropriée, et de sollicitation excessive, par exemple en cas d'utilisation commerciale.
3. En cas de modification apportée sur les composants, d'environnement d'utilisation inadapté et d'entretien/de maintenance inappropriés.
4. En cas d'influences extérieures telles que les dommages dus au transport, les dégâts causés lors de l'usinage/du montage, les dommages liés aux intempéries ou à d'autres phénomènes naturels, par exemple, et en cas de force majeure.
5. En cas de retrait ou de modification des plaques signalétiques ou des numéros de lot, ainsi que lors de réparations ou d'interventions sur les composants.

### **(E) Quels sont les autres éléments à prendre en considération ?**

1. En cas de garantie, Blum<sup>1</sup> est en droit de demander toutes les pièces remplacées à des fins de surveillance du produit et d'analyse des défauts. Les frais de transport sont alors pris en charge par Blum<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>) „Blum“ désigne la société Julius Blum GmbH, Höchst, Autriche et toutes les autres organisations nationales, directement ou indirectement contrôlées par Blum.